

sacré un rite absolument nouveau ; et perdirent par suite le vrai sacrement de l'ordre, tel que le Christ l'a institué, et en même temps la succession hiérarchique ».

C'est donc bien en vain que le ministre désigné par le roi ou la reine d'Angleterre se soumet à une cérémonie de consécration : il ne reçoit pas le sacrement de l'ordre.

Par conséquent, quand nos journaux catholiques parlent de l'archevêque de Montréal, sans autre explication, entendant parler de l'archevêque anglican, c'est un abus dans les termes. Ils devraient dire l'archevêque anglican de Montréal ; comme ils auraient dû dire l'archevêque anglican de Cantorbéry.

Pour mieux démontrer encore que les archevêques et évêques anglicans ne sont que des fonctionnaires publics, dépendant absolument de l'autorité civile, nous citerons le texte du serment que prête le nouvel élu, quand il revêt son grand costume ecclésiastique, et qu'un secrétaire l'introduit, en suivant un cérémonial convenu, auprès de Sa Majesté. Il se met à genoux devant le roi ; il baise la Bible et prononce les paroles suivantes :

« Moi, docteur en théologie, élu, confirmé et sacré évêque de....., déclare ici que Votre Majesté est le seul gouverneur suprême en ce royaume des choses tant spirituelles que temporelles, et qu'aucun prélat, ni aucun prince n'a de juridiction dans ce royaume ; et je reconnais que je tiens cet évêché, aussi bien au spirituel qu'au temporel, de Votre Majesté. Et pour les biens temporels de cet évêché, je fais présentement hommage à Votre Majesté. Que Dieu sauve le roi ».

Telle est la vérité des faits. Certains journalistes catholiques auraient dû se le rappeler à l'occasion de la visite du primat de l'Angleterre. Ils devaient aussi se rappeler qu'ils ne peuvent prendre part aux offices d'une fausse religion ; et, stricte conséquence de ceci, ils ne devaient pas laisser soupçonner qu'ils avaient participé à de telles cérémonies.

La fidélité envers le divin Fondateur de notre religion leur défend